

Procès-verbal

Assemblée communale 16 mai 2019

Présidence: Monsieur Sébastien Dorthé

Scrutateurs: MM. Daniel Blanc, Dominique Chenaux et François Roubaty

Citoyens habilités à voter en matière communale :1094

Tractanda:

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 19 décembre 2018 (ce PV ne sera pas lu ; il est à disposition sur www.matran.ch ou peut être commandé au bureau communal).
2. Comptes 2018, rapport de l'organe de révision et préavis de la commission financière.
3. Election de deux membres de la commission financière.
4. Informations du Conseil communal.
5. Divers.

A 20h00, **M. le syndic** souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens. Il excuse l'absence de Michaël Studer pour des raisons professionnelles. Il nomme ensuite les scrutateurs et demande de compter les personnes présentes. Le secrétaire n'a pas le droit de vote.

Personnes présentes :	43
Citoyens présents ayant le droit de vote:	42

Il confirme que l'Assemblée a été convoquée conformément à l'art. 12 de la loi sur les communes du 25.09.1980, à savoir par :

- insertion d'un avis dans la feuille officielle,
- affichage au pilier public,
- envoi de Matr'en Cause à tous les ménages.

M. Dorthé demande à l'assemblée si quelqu'un a des remarques sur la convocation ou le tractanda.

Ce n'est pas le cas. Les préliminaires étant ainsi terminés, l'Assemblée peut délibérer valablement.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 19 décembre 2018 n'est pas lu. Il a été mis à disposition au bureau communal ou sur le site Internet www.matran.ch . La parole n'étant pas demandée, le Président propose à l'assemblée de l'adopter à main levée. Au vote, le

procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec les remerciements à son auteur, M. Olivier Pillonel, secrétaire communal.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	43
Citoyens présents ayant le droit de vote:	42
Approuvent:	42
Refus:	0
Abstentions :	0

2. Comptes 2018, rapport de l'organe de révision, et préavis de la Commission financière.

M. Jean-Luc Dumoulin, conseiller communal responsable des finances, présente les comptes 2018. Les comptes 2018 bouclent, avant amortissements extraordinaires et création de provisions, avec un bénéfice de **CHF 811'585.90** alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 211'700.-. Ce résultat s'explique principalement par des recettes fiscales supérieures au budget, notamment s'agissant des impôts sur les personnes morales (+CHF 585'000.00) et sur les mutations immobilière (+CHF 365'000.00) mais également par des charges inférieures aux montants budgétés comme par exemple le coût de l'aide sociale (-CHF 150'000.00). Dès lors, le Conseil communal propose de répartir le bénéfice avec des amortissements extraordinaires pour près de CHF 228'820.-, avec une provision de CHF 300'000.- pour anticiper les conséquences financières liées au Projet Fiscal 17 (anciennement RIE III) et avec une provision de CHF 275'000.- en vue de financer les mesures compensatoires de la réforme de la caisse de pension du personnel de l'Etat de Fribourg. Ainsi le bénéfice final s'élève à **CHF 7'765.90**.

M. Dumoulin passe ensuite en revue les différents chapitres en commentant les faits marquants. Il présente ensuite la proposition de répartition du bénéfice.

 Matran, Assemblée communale	
Point 2 du tractanda	
Comptes 2018 : Proposition de répartition du bénéfice	
Bénéfice brut	CHF 811'585.90
./. Amortissements extraordinaires	CHF 228'820.00
./. Provision Projet fiscal 17	CHF 300'000.00
./. Provision caisse de retraite Etat	CHF 275'000.00
Bénéfice final	CHF 7'765.90

M. Dumoulin présente ensuite la récapitulation des comptes d'investissement et commente le bilan au 31 décembre 2018.

 Matran, Assemblée communale Point 2 du tractanda		
Comptes 2018 : Bilan		
Situation au :	1 ^{er} janvier 2018	31 décembre 2018
Actif	8'444'465.93	8'693'592.16
Disponibilités	2'331'928.41	2'127'752.66
Débiteurs	2'064'392.68	1'904'189.95
Placements	2'949'292.65	2'949'298.65
Actifs transitoires	488'731.85	463'009.60
Patrimoine administratif	610'109.34	1'127'231.95
Prêt – part. permanentes	11.00	122'109.35

22

Bilan - Actifs

Disponibilités : 2'127'752.66 dont l'essentiel est placé sur un CCP et est disponible immédiatement pour les investissements en cours.

Débiteurs : 1'904'189.95. Il s'agissait au 31 décembre 2018 surtout d'acomptes d'impôt 2018 dus. Une grande partie de ce montant a d'ailleurs été encaissé à ce jour.

Placements : 2'949'298.65 dont près de CHF 1'000'000.- sur un compte de dépôt, disponible sur simple préavis de 3 mois. Le solde, soit environ CHF 1'900'000.- est constitué des terrains que la commune a acquis auprès de la Maison St-Joseph et d'un terrain industriel acquis en 2006 dans le secteur du Publo.

Actifs transitoires : 463'009.60. Comme dans tout bilan comptable, il s'agit des écritures comptabilisées afin de rattacher les différentes charges et recettes dans le bon exercice comptable.

Patrimoine administratif : 1'127'231.95. Il s'agit du patrimoine communal nécessaire au bon fonctionnement de la commune ou qui est obligatoire, soit les réseaux d'eau potable et des eaux usées, les routes, l'école, la halle de gym, la place de sport, l'administration, le cimetière, la déchetterie, etc. De nombreux postes sont entièrement amortis et figurent actuellement pour CHF 1.00 au bilan.

Prêts et participations permanentes : 122'099.35. Il s'agit d'investissements dans des structures privées ou dans d'autres communes : comme par exemple la Résidence de l'Arney, le stand de tir de Rosé, Forum Fribourg ou la SAIDEF. Jusqu'à l'année dernière,

tous ces investissements étaient entièrement amortis.

En 2018, un montant de CHF 122'098.35 a été engagé par la commune pour la participation au nouveau camion « tonne-pompe » et pour du matériel pour le corps des sapeurs-pompiers. Ce montant devrait toutefois être en bonne et entière remboursé par l'ECAB avec la nouvelle loi ECALEX.

 Matran, Assemblée communale		
Point 2 du tractanda		
Comptes 2018: Bilan		
Situation au	1 ^{er} janvier 2018	31 décembre 2018
Passif	8'444'465.93	8'693'592.16
Engagements courants	305'657.52	525'422.44
Dettes à court terme	3'638.65	3'563.15
Dettes moyen/long terme	0.00	0.00
Engag. entités particulières	21'993.55	21'808.11
Provisions	523'269.90	1'098'269.90
Passifs transitoires	465'629.50	122'526.25
Réserves	3'853'937.46	3'643'897.06
Fortune	3'270'339.35	3'278'105.25

Bilan - Passifs

Engagements courants : 525'422.44. Il s'agit des créanciers, soit des factures qui étaient à payer au 31 décembre 2018.

Dettes à court terme : 3'563.15

Dettes à moyen et long terme : Aucune

Engagements envers des entités particulières : 21'808.11

Provisions : 1'098'269.90. Il s'agit d'une part d'une provision de CHF 223'269.90 pour combler si nécessaire des pertes sur débiteurs très importantes. D'autre part, il s'agit des 2 provisions dont je vous ai parlé tout à l'heure, à savoir CHF 600'000.00 pour la réforme d'imposition des entreprises et CHF 275'000.00 pour la réforme de la caisse de pension du personnel de l'Etat de Fribourg.

Passifs transitoires : 122'526.25. Pareil que pour les actifs transitoires, à savoir des écritures comptabilisées afin de rattacher les différentes charges et recettes dans le bon exercice comptable.

Réserves : 3'643'897.06 dont les 3 plus importantes sont :

- réserve pour acquisition de terrain pour CHF 1'413'569.00
- réserve réseau d'eau potable pour CHF 760'726.34
- réserve réseau des eaux usées pour CHF 650'036.12

Fortune : 3'278'105.25, soit les bénéfices nets accumulés au fil du temps qui sont reportés au bilan.

Au vu du résultat de ces comptes et du bilan, la situation financière de la commune est extrêmement favorable. Cela permettra de maintenir les prestations offertes par la commune à ses citoyens et de procéder ces prochaines années à des investissements de grande importance, s'agissant principalement du réseau d'eau et du réseau routier.

Il faudra toutefois voir quels réels effets aura la future réforme fiscale des entreprises sur les comptes de la commune. C'est pour cette raison que le Conseil communal a renoncé à vous présenter la planification financière des années 2019 à 2023 lors de cette Assemblée mais plutôt lors de la prochaine Assemblée du mois de décembre en espérant avoir des informations plus précises quant à cette réforme.

Il présente également le document « hors bilan ».

 Matran, Assemblée communale		
Point 2 du tractanda		
Comptes 2018 : Engagement hors bilan au 31 décembre 2018		
AGGLO	CHF	112'118.17
Réseau santé de la Sarine	CHF	213'115.00
Association du CO de la Sarine	CHF	574'901.00
Consortium pour l'alimentation en eau de Fribourg	CHF	54'500.00
Home médicalisé de Cottens	CHF	1'755'790.55
Coriolis Infrastructures	CHF	31'054.70
FC Matran : Cautionnement d'un emprunt	CHF	9'900.00
Total	CHF	2'751'379.42

24

M. Sébastien Dorthé le remercie pour sa présentation et cède la parole à la Commission financière pour son préavis.

M. Michel Waeber, vice-président, excuse l'absence de M. François Butty pour des raisons professionnelles. Il donne lecture du préavis de la commission financière.

Préavis relatif aux comptes 2018

« Sur la base du rapport de révision établi par BfB Société Fiduciaire SA, d'une séance de travail et d'un entretien avec MM. Dorthe, Dumoulin et Gabaglio accompagnés de notre boursier communal, la CFM préavise favorablement les comptes qui vous sont soumis pour approbation.

Nous constatons qu'avant des amortissements extraordinaires pour CHF 228'820.- et la création de deux provisions pour CHF 300'000.- pour anticiper les effets de la future réforme fiscale – une provision du même montant avait déjà été constituée à fin 2017 – et une autre de CHF 275'000.- pour financer la prochaine réforme de la caisse de pension du personnel de l'Etat, le bénéfice 2018 se monte à CHF 811'585.90 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 211'700.-. Au final, après amortissements extraordinaires et attribution aux provisions, le bénéfice de l'exercice 2018 se monte à CHF 7'765.90. Les raisons expliquant ce résultat à nouveau remarquable – voire trop bon - vous ont été commentées ce soir et communiquées dans le Matr'en cause. Globalement, les postes de charges sont correctement maîtrisés, respectivement sous contrôle.

Nous relevons cependant qu'en 2018, l'équilibre légal des comptes de la protection des eaux (les eaux sales) n'est pas atteint. Les recettes de ce chapitre ne couvrent que 84.4% des charges. Par contre, la réserve pour le réseau d'eau potable (l'approvisionnement en eau) a elle augmenté de quelque CHF 8'000.- de plus que les taxes de raccordement encaissées. En d'autres termes, nous achetons notre eau un peu trop chère et nous ne couvrons pas totalement les coûts de son élimination. Mais, avant de changer quoi que ce soit au niveau des règlements, nous avons demandé un état des lieux exhaustif à la conseillère communale responsable du dicastère de l'eau. Les premiers résultats nous ont été communiqués en toute transparence. Nous attendons encore les rapports finaux pour rendre position.

Par ailleurs, les dispositions légales et réglementaires imposent de couvrir au moins 70% des coûts de l'élimination des ordures par des taxes spécifiques, selon le principe du pollueur-payeur. Cette année, force est de constater que cet objectif n'est pas atteint. Ceci provient d'une part de divers investissements consentis à l'amélioration des infrastructures (nouvelles bennes, etc.) et d'autre part de l'augmentation des frais de personnel engagé au service des citoyens utilisateur de la déchetterie. Le fait que la commune de Matran ne respecte pas pleinement les dispositions préconisées par le canton ne nous dérange pas. Au contraire, vu les services rendus dont la qualité s'est fortement améliorée ces toutes dernières années – nous tenons à le souligner – c'est pour le bien de tous que cette légère dérogation à la norme est acceptable. En effet, une grande majorité des citoyennes et citoyens de Matran se rend régulièrement à la déchetterie et pratique à bon escient le tri sélectif. Que ce service soit payé proportionnellement un peu plus que prévu par l'impôt plutôt que par des taxes spécifiques est à nos yeux correct, ne serait-ce que temporairement, lors de la mise en place de nouveaux aménagements comme ce fut le cas en 2018. Il ne faudrait cependant pas que cela perdure trop longtemps car cela irait l'encontre du principe du pollueur-payeur voulu par le législatif cantonal.

En fin de compte et sans vous faire lecture du rapport complet de l'organe de révision, nous vous recommandons également d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous ont été présentés.

Que le Conseil communal dans son ensemble ainsi que le personnel de la commune trouvent ici nos remerciements pour leur engagement en faveur des citoyennes et citoyens de Matran. »

M. Sébastien Dorthé remercie la commission pour son préavis et pour son travail. Il ouvre ensuite la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée approuve les comptes 2018 tels que présentés dans Matr'en cause, le rapport de l'organe de révision des comptes, ainsi que le rapport de la commission financière.

Résultat du vote à main levée

Le Conseil communal ne participe pas au vote, conformément à l'art. 18, alinéa 3 de la Loi sur les communes. Au total, 7 personnes n'ont pas le droit de vote (6 conseillers communaux et le secrétaire non-domicilié à Matran).

Personnes présentes	43
Citoyens présents ayant le droit de vote :	36
Approuvent:	36
Refus:	0
Abstention :	0

3. Élection de la Commission financière

M. Sébastien Dorthé, Syndic, présente cet objet. Le Conseil communal a reçu la démission de deux membres de cette commission, à savoir celle de son président, M. François Butty, et celle de Mme Chantal Aeby. Il cède au préalable la parole à M. Dumoulin.

M. Jean-Luc Dumoulin rappelle que la commission financière est une commission indépendante. Elle donne un préavis sur le budget, sur les demandes de crédit d'investissement, sur la planification financière et sur une modification du taux de l'impôt. Elle émet une proposition quant au choix de l'organe de révision. Enfin, elle prend position sur le rapport des réviseurs et le bouclage des comptes. Il relève que le Conseil communal tient à remercier sincèrement Mme Aeby et M. Butty pour avoir mis leurs compétences à disposition de la population matranaise au cours de toutes ces années. M. Butty fait partie de la commission depuis 1996, alors que Mme Aeby siège depuis 2006. Il remet à Mme Aeby une corbeille garnie de produits du terroir sous les applaudissements de l'assemblée. Etant absent lors de cette assemblée, M. Butty recevra également un présent.

Suite à l'appel lancé dans Matr'en cause, **M. Sébastien Dorthé** relève que le Conseil communal a reçu 1 candidature, à savoir celle de M. Joël Frossard. Il demande à l'assemblée s'il y a des candidatures spontanées. Ce n'est pas le cas, il demande à M. Frossard de se présenter.

M. Joël Frossard relève qu'il est arrivé à Matran en février 2018. Il est marié et père d'un enfant de 2 ans. Titulaire d'un diplôme d'Expert fiduciaire, il est associé dans une fiduciaire de Neuchâtel. Il a déjà siégé dans un législatif communal durant 2 ans à Fontainemelon NE, puis à l'Exécutif de la même commune durant 4 ans jusqu'à la fusion de la Commune de Val-de-Ruz (16 communes fusionnées) à fin 2012. Il est motivé à participer à la vie

communale afin de s'intégrer facilement dans le village. Il serait honoré dès lors de mettre ses compétences au service de la collectivité.

M. Sébastien Dorthé redemande à l'assemblée si quelqu'un veut se porter candidat. Ce n'est pas le cas. Il demande à l'assemblée d'élire M. Joël Frossard, ce qu'elle fait par applaudissement.

M. Sébastien Dorthé remercie l'assemblée et relève que la commission va fonctionner à 4 jusqu'à la prochaine assemblée pour laquelle un point sera de nouveau à l'ordre du jour.

4. Information du Conseil communal

M. Sébastien Dorthé, syndic, relève que le Conseil communal va communiquer sur 4 dossiers importants pour la commune.

Fusion du Grand Fribourg

M. Sébastien Dorthé informe l'assemblée de la tenue d'une séance d'information sur le sujet qui aura lieu le mardi 28 mai 2019 à 20h00 dans la salle communale. Cette séance vise à permettre aux matranaises et matranais de pouvoir se prononcer sur les contenus des 8 rapport et concept de fusion dans le cadre de la consultation publique qui a débuté le 13 mai 2019 pour se terminer le 14 juin 2019.

Fusion des cercles scolaires d'Avry et de Matran

M. Simon Gabaglio informe l'assemblée que les conseils communaux d'Avry et de Matran se sont entendus sur une fusion de leur cercle scolaire pour une période de 2 ans au minimum. Matran sera la commune pilote et son administration communale gèrera ce nouveau cercle scolaire et recevra un dédommagement de CHF 18'000.- pour ce travail. Le Conseil des parents va également fusionner. Enfin, il n'y aura aucun déplacement d'élève en Matran et Avry pour l'année scolaire 2019-2020. Par contre, cela n'est pas garanti pour les années suivantes.

Matr'ensemble

M. Simon Gabaglio informe l'assemblée sur les activités de la commission d'intégration et d'accompagnement, notamment sur les rencontres organisées afin de réunir les matranais et les réfugiés qui logent à St-Joseph.

Senior+

M. Nicolas Rérat donne des infos sur la cette nouvelle loi sur les seniors. Cette loi demande aux communes de prévoir d'ici juillet 2021 un plan de mesures à prendre pour intégrer les Seniors dans nos communes.

- Publication d'un rapport sur une politique globale en faveur des personnes âgées pour le canton de Fribourg
- Rapport sur Bilan de l'existant pour la commune
- Questionnaire pour récolter les informations disponibles

- Rencontre de réflexion collaborative entre les représentants des communes de la Sarine et les associations actives auprès/avec des personnes âgées
- Elaboration d'un concept de la commune

5. Divers

M. Sébastien Dorthé ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

A 20h50, **M. Sébastien Dorthé** lève l'assemblée en remerciant les citoyennes et citoyens de leur participation.

Au nom de l'assemblée communale:

Le secrétaire:

O. Pillonel

le syndic:

S. Dorthé